

Centre communal d'action sociale de la commune de Vailhauquès

Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Date de la convocation : 12 septembre 2024

**DELIBERATION
17 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept septembre, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Vailhauquès se sont réunis sous la présidence de Monsieur AL MALLAK Hussam,
Etaient présents : CHABLE-BESSIA Christine, FROMENTAL Marie-Elisabeth, GORBATOFF Emmanuelle, JEZIORSKI Daniel, LAPORTE Anne, TRIAIRE Josiane, ZERRAD Nacéra
Procurations : AL MALLAK Hussam donne procuration à GORBATOFF Emmanuelle
Absent : GUEDDARI Ahmed, GASTAL Nathalie, CLEUZIOU Muriel

Délibération N° 2024/09/17/05

OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Monsieur le Président rend compte à l'Assemblée du travail de la Commission autonomie quant au programme à venir des nouveaux ateliers proposés aux seniors de Vailhauquès.

Le président présente la convention de partenariat mentionnant l'objet de cette convention ainsi que les engagements de chaque partie.

Le Conseil d'Administration,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le président du CCAS à signer la convention de partenariat concernant les ateliers de « gym bien-être pour tous » et les ateliers « écriture ».

Ainsi délibéré, les jour, mois, an que dessus,

Le Président,
H. AL MALLAK

Le secrétaire de séance
E. GORBATOFF



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site internet de la commune

Déposé en préfecture le :

Le Président,